



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 26 novembre 2018

Présents :

Président : Laurent CHABAUD

Membres : Amadeu DO REGO, Michel GREGEOIS, Thierry BOLZE, Gérard GRANJON, Olivier LANDY, Mohamed AROUS, Moussa TALL, Corentin BREURE, Bilal LAIMENE, Nicolas TRAN, Christophe BOULON, Karim BOUGATEF et Sami CHAOUCH.

CTDA : Jean Claude LEFRANC

Excusés : **Membres :** Lucien CHARBONNEL, Guillaume CIMIER, Jean Luc COMACLE et Roger ANDRE.

PREAMBULE

RENCONTRE DES 22 ET 23 DECEMBRE 2018 :

Des rencontres sont programmées le samedi 22 et dimanche 23 décembre (notamment les 32^{ème} de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône). La CDA demande aux arbitres de rapidement renseigner leurs indisponibilités et de bien surveiller leurs éventuelles désignations pour ce week-end.

Désignations aux festivals U13 :

Les arbitres suivants sont désignés pour les finales de groupement :

Groupement Saone Métropole : ZOUGUI Adem, OZDEMIR Safa et Mohamed BENKRICH

Groupement Brevenne : DERBAL Amine, SLIMANI Abdallah et FERNOUX Lucas

Groupement Beaujolais : MARIN Albéric et MEDJOUB Ali

Groupement Lyon Métropole : VERGUET Nicolas, TASKIRAN Dylan, PORTEBOEUF Paulin et Amin MERAHI

Groupement Vallée du Rhone : BRULLIARD Julien et EISINGER Tristan

Tous les matchs ont lieu le samedi 01 décembre à partir de 13H30 ou 14h sur le site choisi par chaque groupement. Chaque président de groupement a été avisé par copie de mail avec jonction des coordonnées de chaque JAD. Sur cette journée, chaque JAD a été placé en "autre convocation " sur son espace FFF.

RECEPTION DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriers des arbitres et observateurs :

AKSAKA Hikmet : Rapport transmis à M. CHAOUCH

ASKAROGLU Mikail : certificat médical reçu

BARRIL Anthony : Demande prise en compte

BENAOUDA Maidine : demande traité par M. DO REGO

BETTAIEB Jessim : Courrier pris en compte. Attente pièce jointe.

BOUKABENE Samir : Demande transmise au secrétariat du district

BOUZIT Younès : Demande prise en compte et saisi par le secrétariat

BRAYARD Hugo : Demande traitée par M. DO REGO

DEBONI Laurent : Demande transmise à M. TRAN et M. LAIMENE

DOUFENE Amirouche : Certificat médical reçu

GUICHERD Thomas : Courrier transmis à M. CHABAUD

MEKHNACHE Mehdi : Demande traité par M. DO REGO et transmise à M. CHAOUCH

MESSALTI Khirdine : Rapport transmis à M. CHABAUD

MOUKADDAM Hamza : Demande traitée par M. DO REGO

OUHMD Youssef : Rapport transmis à la commission compétente

STEGNER Nathan : Certificat médical pris en compte



PV 412 DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

TAGHZAOUI Nordine : Rapport transmis à M. CHABAUD

TELLI Adam : Rapport transmis à M. CHAOUCH

VIGIER Romain : Courrier pris en compte

Courriers des clubs :

UGAL DECINES : Courrier pris en compte

FC SUD OUEST : Demande transmise et traitée par M. LEFRANC

FC TARARE : Courrier transmis à M. CIMIER

VAL LYONNAIS : Suite à votre appel, merci de préciser le nom de l'arbitre en question

➔ DECISIONS

RESERVE TECHNIQUE NO 1 :

Rencontre n°20462162 / 51875.1 entre OULLINS CASCOL 2 et SC GARON 1;

U15 D1, disputée le 20/10/2018

ØDécisions :

- La dite Commission jugeant en première instance la réserve sur la forme, la dit irrecevable et :
- CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN,
- impute les frais de dossier au club plaignant (OULLINS CASCOL 2),
- transmet > la copie du dossier à la Commission Sportive pour HOMOLOGATION du résultat,
> La copie du dossier aux responsables de la Commission de l'arbitrage pour éventuelles suites à donner auprès de l'arbitre de la rencontre.

RESERVE TECHNIQUE NO 2 :

Rencontre n°20461477 / 51520.1 entre FCCOLOMBIER SATOLAS 1 et AS LYON MONTCHAT 2;

U17 D2 poule A, disputée le 15/09/2018

Décisions :

- La dite Commission jugeant en première instance la réserve sur la forme, la dit irrecevable et :
- CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN,
- impute les frais de dossier au club plaignant (FC COLOMBIER SATOLAS 1),
- transmet > la copie du dossier à la Commission Sportive pour HOMOLOGATION du résultat,
> La copie du dossier aux responsables de la Commission de l'arbitrage pour éventuelles suites à donner auprès de l'arbitre de la rencontre.

AUDITION NO 3 – GUICHERD Thomas :

Décisions :

La commission rappelle monsieur GUICHERD à ses devoirs et ses obligations dans sa fonction d'arbitre.

➔ CONVOICATIONS

CONVOICATIONS ARBITRES N°4 :

OUHMD Youssef et CHARAMA Zine : Vous êtes convoqué devant les membres de la Commission de l'Arbitrage, le lundi 3 décembre 2018 à 19h30 au siège du DLR.

CONVOICATIONS ARBITRES N°5 :

CHALA Nassim : Vous êtes convoqué devant les membres de la Commission de l'Arbitrage, le lundi 17 décembre 2018 à 19h00 au siège du DLR.

RESERVE TECHNIQUE NO3 :

Rencontre n°20457705/ 50635.1, SENIORS D3 disputée le 11/11/18, entre FC SEVENNE 2 et CORBAS FC 2

Afin d'auditionner chacune des parties pour statuer suite à la réserve technique d'arbitrage susvisée, le Président et les membres de la Commission Départementale de l'Arbitrage du District du Rhône convoquent :

**au siège du District du Rhône de Football, Commission de l'Arbitrage,
en séance du LUNDI 10 DECEMBRE 2018 à 19H30,**



Les personnes suivantes :

- MR TAGHZAOUI Nordine, arbitre officiel de la rencontre
- Puis, pour chacun des clubs de FC SEVENNE 2 et FC CORBAS 2, messieurs :
- **les Capitaines** : SENHADJI Driss et BENSLIMANE Mustapha,
- **les Dirigeants** : BERMUDEZ PUME Cesar et ZOUGHDANI Ydim,
- **les arbitres assistants** : COFFRE SONIA et BAUDOUX Jerome.

LES DATES A NE PAS MANQUER

SAMEDI 22 DECEMBRE 2018 :

Stage annuel arbitres D5 (de 8h30 à 12h30) au siège du DLR
Stage annuel arbitres AA D1 – AA D2 (de 14h30 à 18h30) au siège du DLR

DU JEUDI 27 DECEMBRE 2018 AU DIMANCHE 30 DECEMBRE 2018 :

3eme Session de recrutement arbitres – lieu : Irigny

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations ayez touJ. le réflexe www.lesiffletdugone.com.

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

J'adhère à l'UNAF pour 2018-2019

La newsletter #5

Les changements dans les lois du jeu

....

Et les infos flash diverses à suivre...

Adhésion UNAF 2018-2019, c'est reparti !:

Pour adhérer à l'UNAF, nous t'invitons à régler ta cotisation pour un montant inférieur à 5€ par mois. C'est le prix à payer pour ne pas être seul dans sa fonction d'arbitre et pour être aidé à faire face aux difficultés de la vie arbitrale.

46 € pour un adulte et 33€ pour un jeune, pour être adhérent du club UNAF, ce qui permet de bénéficier d'une multitude d'avantages.

Alors sans plus attendre, payes ta cotisation soit par chèque bancaire soit par carte bancaire en ligne sur notre site web. Tu trouveras également sur notre site web l'accès au formulaire électronique ou au formulaire papier.

Un reçu de paiement te sera délivré sur simple demande.